

## Un bâti bourgeois pour des élites de seconde ordre

Pierre Fournier, Sylvie Mazzella

► **To cite this version:**

Pierre Fournier, Sylvie Mazzella. Un bâti bourgeois pour des élites de seconde ordre. Pierre Fournier; Sylvie Mazzella. Marseille, entre ville et ports. les destins de la rue de la République, La Découverte, pp.103-113, 2004. hal-01222044

**HAL Id: hal-01222044**

**<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01222044>**

Submitted on 29 Oct 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Un bâti bourgeois pour des élites de second ordre

*Pierre Fournier\*, Sylvie Mazzella\*\**

### L'ÉCHEC D'UNE DYNAMIQUE SOCIALE ?

L'intention des promoteurs du percement de la rue Impériale ne fut sans doute jamais véritablement d'obtenir un déplacement de la bourgeoisie d'affaires de Marseille, déjà bien installée au sud de la ville. Les caractéristiques matérielles des lieux n'y sont pas adaptées : il n'y a pas de jardin comme dans les quartiers sud, pas de cour intérieure assez vaste pour accueillir des équipages, pas d'écurie pour les chevaux... On n'y trouve pas non plus la séparation exigée par la grande bourgeoisie entre la fonction résidentielle et les lieux d'activité et de circulation. En revanche, la grande taille des appartements et leur alignement sur les critères parisiens du prestige architectural étaient *a priori* des facteurs favorables au succès auprès d'une nouvelle bourgeoisie industrielle, soucieuse de visibilité. Or, en renonçant à vendre ces immeubles et leurs appartements, la toute nouvelle Société immobilière marseillaise (SIM) perd l'occasion d'intéresser au nouveau port ces élites économiques montantes venant d'autres secteurs, qui pouvaient trouver là un bon cadre bâti et une proximité maintenue à la ville, en même temps qu'une proximité avec la nouvelle zone d'activité. Cette attraction, si elle ne s'est pas manifestée pour eux tout de suite à l'ouverture de la rue, a peu de chance de s'exercer par la suite dans la mesure où le bâti de la rue de la République ne permet pas la recomposition dans l'usage des espaces intérieurs dont parle F. Loyer quand le bruit de la rue se fait plus gênant avec le développement du tramway et de l'automobile dans l'entre-deux-guerres [Loyer, 1987, p. 212] : les appartements de la rue de la République ne proposent pas un arrière valorisable en termes d'agrément vers lequel tourner les pièces où l'on souhaite vivre au calme.

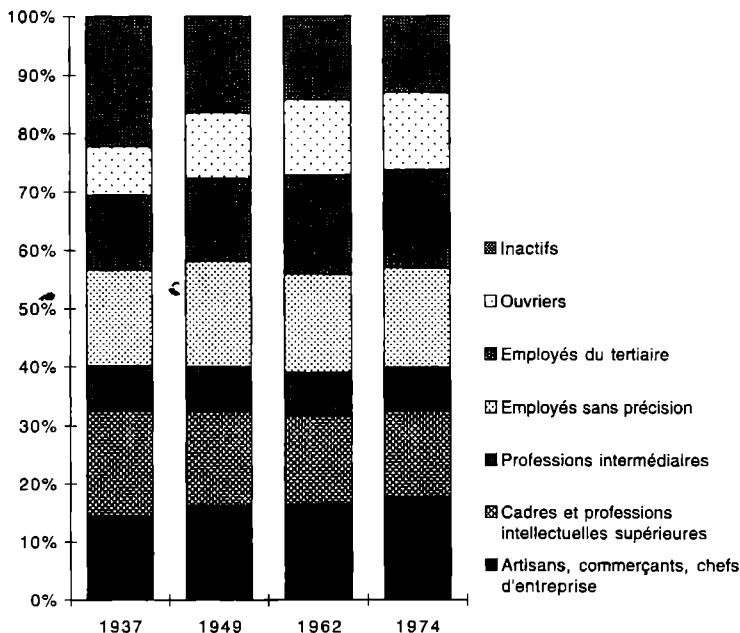
Mettre en location des appartements dans cette partie de la ville, c'est cependant s'intéresser encore prioritairement aux gens travaillant en rapport avec les

---

\* Sociologue, LAMES-université de Provence.

\*\* Sociologue, LAMES-CNRS.

GRAPHIQUE 1. — PROFESSION DES LOCATAIRES RÉSIDENTS DE LA SIM



Source : base des baux locatifs de la SIM.

activités du port, mais à un niveau plus bas. S'agit-il pour autant des personnes de plus basse condition ? Il semble que non, en tout cas pas avant les années 1970 (graphique 1). Comparé en quatre dates pour lesquelles le « taux de couverture » de la base de données établies à partir des baux révolus de la SIM (encadré 1) est élevé, c'est-à-dire pour lesquelles on dispose d'informations sur un grand nombre de logements loués par la SIM, le peuplement des immeubles de la rue de la République apparaît comme varié et ce de façon assez stable dans le temps, l'élévation observable de la part des ouvriers et des employés du tertiaire pouvant s'analyser corrélativement à un tassement des déclarations comme « employés » sans plus de précision, servant seulement aux candidats du bail à signaler qu'ils ont un emploi, et par suite une source de revenus. On peut se demander si occuper un local dans cette rue n'est pas, pour ces personnes, une occasion d'être transformées en *élites de second ordre* : pas économiques mais techniciennes dans un premier temps, avec un effet de prestige associé au cadre résidentiel<sup>1</sup> redoublant

1. Prestigieuse, l'adresse l'est notamment dans les années 1950, à un moment de pénurie de logements à Marseille : le « pas-de-porte » pour être locataire dans cette rue se négocie cher en sous-main selon les entretiens avec des habitants anciens.

le prestige du métier<sup>2</sup>. C'est, par exemple, le cas des « navigateurs », selon la catégorisation indigène, regroupant les personnels embarqués, mais aussi certains travailleurs qualifiés du port et des services à terre des compagnies maritimes<sup>3</sup>.

### La base des occupants du patrimoine locatif géré par la SIM

Si la rue de la République s'étend du n° 1 au n° 111 côté impair et au n° 118 côté pair, soit 115 numéros, le domaine de la SIM ne débute qu'au n° 4 et comprend des trous. Au total, 18 numéros sur 115 échappent au patrimoine sous gestion locative de la SIM. Ils sont dispersés tout au long de la rue, d'un côté comme de l'autre.

Le nombre de lots distincts concernés par l'enquête est de 1 755, dont des caves et des mansardes. Il s'agit du total des lots rattachés à une adresse sur la rue de la République, repérables non dans un inventaire actuel, mis à disposition par la SIM, mais grâce à leur recensement dans des « tablettes » tenues dans les années 1960 pour consigner les loyers encaissés lot par lot.

Le nombre total d'enregistrements est de 5 859. Chacun correspond à l'occupation continue d'un lot par une même personne, physique ou morale, sur une durée variable. Il ne s'agit donc pas du nombre de baux en papier manipulés et saisis durant la phase de recueil du matériau car, d'une part, l'occupation continue d'un lot par une même personne donne souvent lieu à plusieurs baux successifs, et d'autre part, des informations pour des périodes aux archives purgées ont aussi été trouvées dans les tablettes précédemment citées (elles ont été tenues par la SIM sur la période 1960-1972). Plus de 8 000 documents ont dû être enregistrés dans un premier temps. Leur nombre a ensuite été réduit au vu d'un premier classement par lot et par date d'entrée, les baux s'étant révélés être conservés de façon très partiellement ordonnée dans les archives de la SIM. On n'a retenu qu'un enregistrement par occupant, avec les dates extrêmes d'entrée et de sortie du local. On a enfin parié sur des défauts d'archivage en présumant une continuité d'occupation d'un lot lorsqu'on rencontrait deux baux discontinus au même nom-prénom alors qu'aucun autre bail n'apparaissait sur la période intermédiaire pour ce lot. D'une banque de baux, la base de données est ainsi devenue une banque d'occupations.

L'usage qui est fait d'un lot par ses occupants n'est pas toujours cerné de très près par les rédacteurs des baux. Pour des raisons fiscales, semble-t-il, sont toutefois distingués *a minima* les usages résidentiels, commerciaux et de bureau. Mais, même avec cette typologie limitée, parler pour un lot de son usage de destination ne va pas de soi car il peut varier dans

---

2. Du côté des ouvriers et des professions intermédiaires, il s'agirait de ce que les historiens sont convenus d'appeler l'aristocratie ouvrière, référée à la possession d'un savoir technique, à un contrôle exercé sur les conditions de recrutement, et à une prise de participation dans l'élaboration progressive d'un statut professionnel, tout ceci conduisant à une grande stabilité dans l'emploi et à des rémunérations conséquentes.

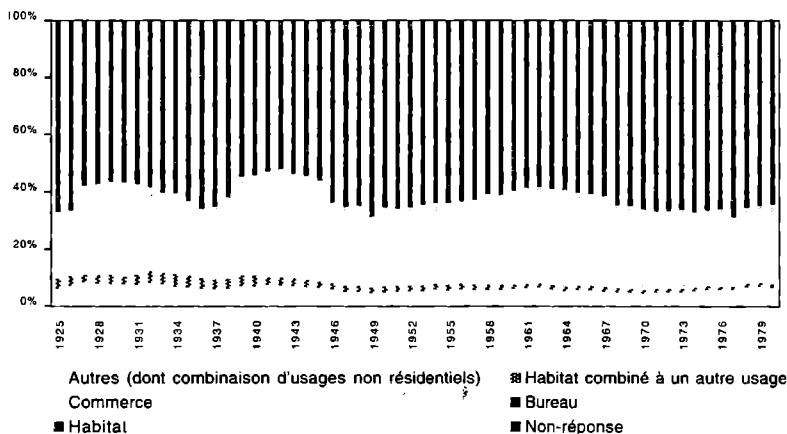
3. Sur le sentiment partagé d'appartenir à un collectif social homogène et respectable qui est induit par la mobilisation dans la production d'un même produit prestigieux s'agissant de la construction de bateaux, cf. Dewerpe [1995, p. 109 et sq.].

le temps. Si l'on ignore l'usage de destination du lot dans seulement 4 cas sur 1 755, on dénombre 159 lots ayant connu des usages successifs. Dans certains cas, des usages étaient clairement dominants. Restent 117 lots (6,66% du total) qui ne se caractérisent par aucune prédominance (cas où l'écart entre le nombre d'usages résidentiels et le nombre d'usages autres est strictement inférieur à 3 en valeur absolue). On peut donc utiliser, sans risque de graves erreurs, la ventilation suivante qui ressort d'un tri entre numéro de lot, numéro de rue et type d'usage du lot sur l'ensemble des lots (petits et grands) de la base.

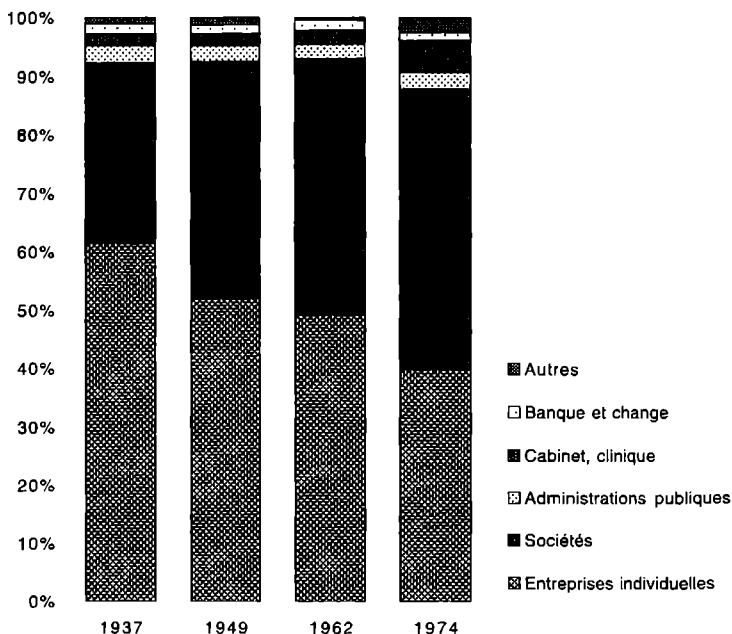
La répartition d'ensemble des usages de destination des locaux de la SIM rue de la République est cependant assez stable dans le temps (graphique 2). Si l'on cherche à préciser les usages non résidentiels, on pense bien sûr d'abord à la boutique, qu'elle soit tenue par un commerçant ou par un artisan. Mais, au fil du xx<sup>e</sup> siècle, cet usage cesse d'être prépondérant au profit d'activités de bureau, en rez-de-chaussée et en étage, sans éclipser totalement d'autres usages participant au prestige de la rue, comme les cabinets médicaux ou les banques (graphique 3).

À ce compte-là, la rue de la République réalise par d'autres voies l'objectif que lui fixait explicitement Gassend de *relier* Vieux-Port et nouveaux bassins de la Joliette, assurant ainsi la rentabilité de l'opération foncière d'Arenc et de la Joliette qui avait été engagée par Mirès à la fin des années 1850, et dont les bâtiments étaient restés partiellement inoccupés. Plus qu'un axe de circulation rapide réduisant l'excentricité des nouveaux quartiers, la rue de la République établit une sorte de continuité dans le logement de la main-d'œuvre portuaire entre journaliers (domiciliés vers la Joliette et sur les collines de la vieille ville) et gens de métier (installés rue de la République). Par là, elle fait davantage que percer un tunnel à ciel ouvert à travers la ville historique et populaire : elle *réunit* les deux parties de

GRAPHIQUE 2. — USAGE DE DESTINATION DES LOCAUX LOCATIFS DE LA SIM



GRAPHIQUE 3. TYPE D'ACTIVITÉ DANS LES LOCAUX NON COMMERCIAUX



Source : base des baux locatifs de la SIM.

ville séparées jusque-là. Et pour cela, il n'est pas besoin du succès financier de l'opération de la rue Impériale, dont Gassend espérait qu'il aiguïsât l'appétit d'autres spéculateurs appelés à mener à bien deux autres percées dans le centre ancien, évoquées dans le projet initial et à peine esquissées par la réalisation de la place Centrale. L'objectif est alors de diviser le centre populaire pour mieux le réduire<sup>4</sup>. Cette réunification ne signifie pas une homogénéisation de la population. Elle s'obtient en fournissant, avec les logements de la rue de la République, des perspectives résidentielles aux personnels du port ou des bateaux connaissant des promotions professionnelles et satisfaits de les traduire dans des effets d'adresse. Ayant commencé par habiter les appartements de pêcheurs du quartier du Panier ou les logements ouvriers construits par Mirès autour de la place de la Joliette, ils franchissent un seuil dans le classement social en venant résider dans les « beaux immeubles » de la rue de la République.

4. La place Centrale pensée par Gassend est un carrefour à six branches, où deux avenues devaient couper la rue Impériale, reliant le cours Belsunce à la cathédrale de la Major pour l'une, et la porte d'Aix à la mairie de Marseille pour l'autre. Seules deux branches ont été construites plus tard : dans les années 1880 pour la rue Colbert et, après la Seconde Guerre mondiale et la destruction par les Allemands des vieux quartiers derrière l'hôtel de ville pour la rue Méry.

## L'activité maritime disparue

La rue de la République compte dans l'activité maritime marseillaise, non seulement parce qu'elle relie rapidement et facilement ancien et nouveau ports, mais aussi parce qu'elle accueille une partie importante de la façade commerciale de cette activité. L'*Indicateur marseillais* permet d'évaluer la présence sur cent trente ans (entre 1850 et 1980) des trois catégories principales d'établissements liés au port : les agences maritimes, les compagnies de navigation et les transitaires. Ces statistiques ne rendent pas compte d'éventuels regroupements de sociétés qui pourraient expliquer en partie certaines baisses. Or, la fusion est souvent, à partir de la fin des années 1950, la parade aux difficultés de l'activité<sup>5</sup>. L'histogramme d'évolution des catégories d'agences maritimes, de compagnies de navigation et de transitaires de l'ensemble de Marseille montre une augmentation quasi constante de ces trois activités entre 1850 et 1950 (graphique 4). Cette évolution est ponctuée de trois pics : une poussée relative avant 1904 et deux pics importants dans les deux immédiats après-guerres, culminant en 1925 et 1951. Depuis ce dernier pic, on constate un déclin régulier du nombre d'établissements. Dans le détail, ce sont les transitaires, représentant les trois quarts de l'effectif, qui portent l'évolution d'ensemble sur la longue durée. Les compagnies voient leur présence en nombre se maintenir sur la période, tout comme les agences maritimes, apparues après la Première Guerre mondiale. Tous trois connaissent le même déclin après 1964.

La part de la rue dans l'ensemble des implantations marseillaises en lien avec le port est constante sur toute la période, autour de 20% (graphique 5). À partir de 1900, la rue de la République enregistre les à-coups de l'activité comme le reste de la ville. Il n'y a que le déclin d'après 1972 qu'elle subit prioritairement. Ce qu'elle enregistre aussi, dans sa longueur et suivant son axe sud-nord, c'est le lent mouvement de déplacement de ce type d'activité du centre-sud vers le centre-nord de la ville. En effet, de 1860 à 1898, c'est le sud du centre-ville (I<sup>er</sup> arrondissement au sud de la Canebière et VI<sup>e</sup> arrondissement) qui regroupe majoritairement les enseignes commerciales portuaires (graphique 6). Les mouvements d'installation y sont ensuite moins marqués que dans le nord et les reculs plus précoces, dès 1924. Dans le secteur centre-nord (I<sup>er</sup> arrondissement au nord de la Canebière et II<sup>e</sup> arrondissement), on dénombre neuf dixièmes des établissements liés au port à la fin des années 1970 (graphique 6).

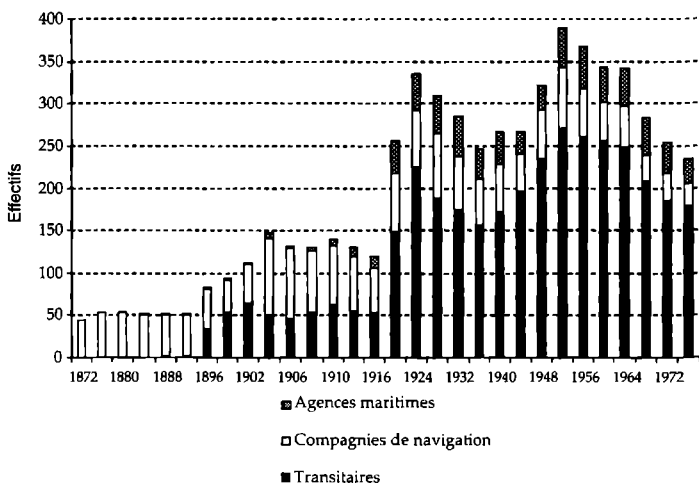
Inscrite dans la partie nord du centre-ville, la rue de la République n'enregistre des implantations en lien avec le port qu'à partir de 1900, comme le reste du nord du centre-ville. Si l'on entre dans le détail, les implantations ne se distribuent pas de façon uniforme le long de la rue de la République : c'est dans le secteur sud de la rue de la République que, tout au long du siècle, les armateurs et compagnies de navigation se localisent dans leur majorité, avant

5. À propos des difficultés que connaissent ces compagnies maritimes et de leur abandon progressif de l'armement dès les années 1950, P. Bois cite l'exemple de la compagnie Fraissinet, créée en 1836 et obligée de fusionner avec la compagnie Fabre : en 1955, « l'ensemble devient la cie de navigation Fraissinet et Cyprien Fabre. [...] Le fret continue à diminuer et la Maison doit supporter les conditions de plus en plus difficiles du transport des passagers [...]. Un nouveau regroupement est encore la parade opposée. [...] Mais l'évolution est irréversible et la vieille maison Fraissinet doit s'orienter vers des activités diverses, aéronautique, gestion de portefeuille, tourisme, supermarchés et armements maritimes à l'étranger. Elle finit par abandonner ces derniers en décembre 1974 » [Bois, 1992, p. 19; Caty et Richard, 1986].

de se répartir plus équitablement dans l'ensemble de la rue depuis le déclin des années 1950. En termes d'évolution du nombre d'implantations, les fractions sud et nord de la rue connaissent le même déclin que le reste du nord du centre-ville, suivant le même calendrier en tout cas (graphique 7). C'est le secteur central de la rue qui semble le plus incarner l'idée de déclin. Calquant son évolution sur le sud du centre-ville (graphique 8), il accuse plus fortement les alternances de poussées et de chutes, comme entre 1916 et 1924, puis entre 1924 et 1944. Le déclin de l'activité liée au port, continu depuis les années 1950 et partagé par l'ensemble des secteurs de la rue et du centre-ville, arase les écarts et équilibre la répartition des établissements concernés. Il laisse une place vacante, presque également répartie, que vont occuper peu à peu d'autres secteurs d'activités.

Il ne faut pas voir ce lien entre position professionnelle et position résidentielle de façon trop mécanique, ce qui tournerait au schéma fonctionnaliste. C'est par un phénomène complexe de congruence entre les deux dimensions que se définissent la position sociale et l'estime de soi associée : l'adresse prestigieuse, même déclassée, en tout cas à contre-emploi ici par rapport au projet initial, fait le prestige du marin autant que l'image positive du marin fait l'adresse classante pour ses voisins, à un moment où l'exercice des métiers de la navigation et du port change, gagne en noblesse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement du trafic et l'ouverture du canal de Suez qui étend considérablement les possibilités d'échanges commerciaux. Cette combinaison d'effets est par exemple confortée par l'implantation de plusieurs compagnies maritimes dans la rue (sièges sociaux et hôtels,

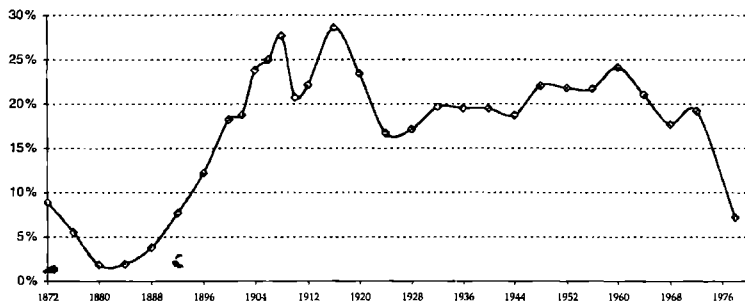
GRAPHIQUE 4. — LES AGENCES MARITIMES, COMPAGNIES DE NAVIGATION ET TRANSITAIRES INSTALLÉS DANS MARSEILLE : ÉVOLUTION ET PART RELATIVE



Source : *Indicateur marseillais*.



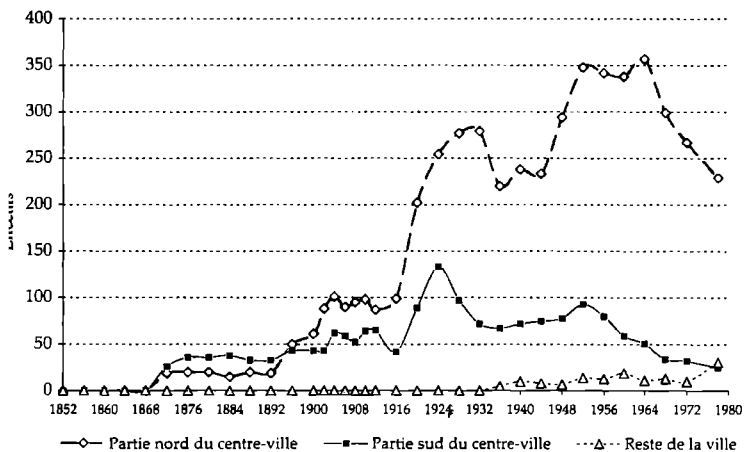
GRAPHIQUE 5. — PART DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE DANS LA LOCALISATION DES AGENCES MARITIMES, COMPAGNIES DE NAVIGATION ET TRANSITAIRES À MARSEILLE



Source : Indicateur marseillais.

cf. encadré 2). Il en va de même de la réussite des commerces en lien avec le port qui se sont établis sur la rue : comptoirs de transitaires, mais aussi vêtements de mer, accastillage... Et plus généralement de tous les commerces fréquentés par la clientèle des marins de passage. Du coup, dans cet espace de résidence pour certains, de travail pour d'autres, de consommation pour d'autres encore (avec diverses possibilités de recoupement de ces usages, comme avec les résidents qui sont souvent aussi consommateurs sur place, ou avec les artisans-commerçants qui résident parfois au-dessus de leur boutique), on peut s'attendre à des effets de socialisation induits par la coexistence et par la rencontre de fractions de population fréquentant un même espace pour des usages différents. Pour tous, la rue comme

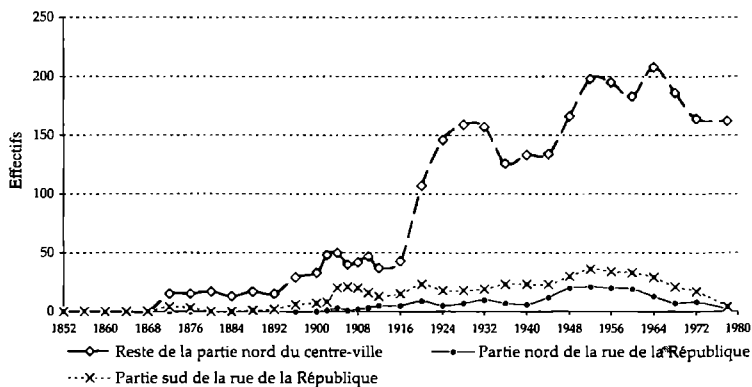
GRAPHIQUE 6. — ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES AGENCES MARITIMES, COMPAGNIES DE NAVIGATION ET TRANSITAIRES INSTALLÉS À MARSEILLE



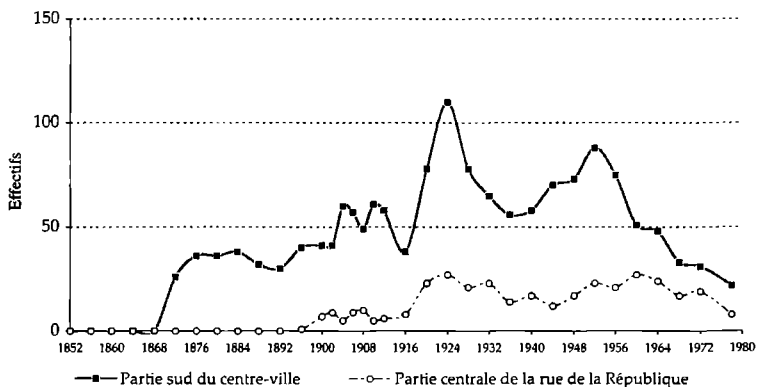
Source : Indicateur marseillais.

scène sociale devient scène pour le dévoilement de la différence et pour la reconnaissance, voire la formation, d'une identité commune (par communauté de destin en lien avec le port). On assiste au final, d'une certaine façon, à une reprise à leur compte, par ces populations, du projet haussmannien d'ordonnement urbain et de classement social par la résidence. Cela passe sans doute aussi, pour partie, à travers des effets d'apprentissage induits chez les résidents par le cadre bâti perçu comme prestigieux. Il joue comme un cadre normatif pour les pratiques des résidents, en imposant des usages du corps, des formes de commensalité, bref des manières d'habiter [Magri, 1997].

GRAPHIQUES 7 ET 8. — CORRÉLATION DES DISTRIBUTIONS SPATIALES DES AGENCES MARITIMES, COMPAGNIES DE NAVIGATION ET TRANSITAIRES ENTRE PARTIES DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET PARTIES DU CENTRE-VILLE



Source : Indicateur marseillais.



Source : Indicateur marseillais.

Parmi les populations en lien avec l'activité portuaire qui sont prises dans ce jeu de classement social, on trouve aussi les étrangers qui arrivent dans la ville par la mer. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la rue de la République vaille pour eux comme référence, comme espace de projection dans leurs choix résidentiels, comme espace où résider vaut certificat de réussite sociale, dans la mesure où elle est la première figure de l'architecture française prestigieuse qu'ils rencontrent. Ils commencent par vivre dans d'autres quartiers plus populaires (la Belle-de-Mai, le Canet pour les Italiens immigrés dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle; le Panier pour les Corses venus s'installer sur le continent; Belsunce et les Carmes pour les Maghrébins arrivés dans la seconde moitié) et aspirent, pour ceux qui ont réussi socialement<sup>6</sup>, à s'installer rue de la République, au titre de résidence ou de bureau, de commerce. Et ce qu'on a décrit pour la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, concernant la figure emblématique du marin (étendue à tous les métiers en lien avec le port, dans lesquels les Italiens occupent longtemps les positions les moins prestigieuses, ce qui en fait une fraction dominée en forte quête de reconnaissance symbolique) par rapport à la bourgeoisie économique pour laquelle auraient été construits ces logements, peut servir de paradigme pour comprendre ce qui se passe à partir des années 1960, s'agissant de l'immigration maghrébine (ouvrière et commerçante, avec de nouveau un doublement du communautaire par le professionnel) par rapport à la première population résidente, celle des marins, italiens ou corses, et des commerçants, grecs ou arméniens. Chercher à résider ou à installer son activité dans la rue de la République, réputée prestigieuse, démarque bien une fraction de la population maghrébine de certains stigmates associés aux premiers lieux d'implantation de cette immigration dans Marseille, et constitue par là à nouveau une élite de second ordre au sein de la communauté [Mazzella, 1996], prête à valoir en dehors, notamment dans le commerce, dans la mesure où la proximité du port est favorable au développement d'activités conjointes de transit et de commerce de détail telles que l'immigration maghrébine les a expérimentées dans le quartier voisin de Belsunce [Tarrus, 1995; Peraldi *et al.* 1995].

En ne s'occupant pas vraiment de l'entretien de son parc locatif, la SIM favorise (par complicité objective, devenue fortuitement stratégie aujourd'hui à la faveur du contexte de réhabilitation) le mouvement de socialisation des résidents par le cadre bâti, en laissant les gens s'approprier pour partie leurs conditions de logement et pour ainsi dire leur logement. L'entretien intérieur des logements est en effet exclusivement assuré par l'offre au nouvel entrant de quelques mois de loyer gratuit pour couvrir les travaux de remise en état, sans consigne précise et sans que

6. C'est souvent en lien avec le port, que ce soit comme espace d'exercice professionnel ou comme élément clef d'une activité négociente ou commerçante.

soit établi un nouvel état des lieux de contrôle. Un locataire explique ainsi, dans un entretien, qu'« ils [la SIM] ne reconnaîtront pas l'appartement. Chez moi, c'est Versailles : j'ai mis des glaces partout ». C'est aussi le cas de médecins qui font refaire à leurs frais la cage d'escalier jusqu'à l'étage de leur cabinet. Quant à l'attribution des logements, la SIM laisse une large place aux formes de recommandation, qui aboutissent à un très fort sentiment, chez eux, d'avoir été choisis pour des caractéristiques qui témoignent de leur qualité, et à la constitution de réseaux de locataires (à base familiale ou communautaire) [Sirna, chapitre 6, dans ce volume]. Comme on peut le constater à l'examen des séries de baux reconstituées pour chaque logement, le droit laissé aux héritiers de reprendre le bail d'un parent défunt est très régulièrement utilisé, et étendu à une coutume de transmission horizontale ou oblique des appartements dans la parenté des germains. C'est en tout cas ce qu'on observe à l'analyse des parcours résidentiels au sein même de la rue de la République, repérables avec prudence, à partir des adresses antérieures portées sur les baux des homonymes dans la base de données triée par noms<sup>7</sup>. Cela ordonne la circulation des appartements dans le sens d'une captation familiale et de la constitution d'un voisinage électif où les relations de parenté ont une place qui rappelle la société villageoise. La SIM y voit sans doute l'évitement d'un risque de vacance. Quant aux familles, formant ainsi des dynasties de « Républicains », elles utilisent cette sorte de patrimonialisation du logement locatif pour se convaincre de tenir là des gages de leur valeur sociale. En même temps, elles font hériter par là aux générations suivantes une partie des référents du système de prestige valant à l'époque précédente. Cela ne suffit toutefois pas toujours à pourvoir à l'occupation de l'ensemble des appartements, d'autant que certains proposent des conditions de logement peu favorables. Si les anciennes chambres de bonnes sont appréciées aujourd'hui pour la vue que garantit leur étage élevé et pour leur luminosité, elles l'étaient moins quand les immeubles ne disposaient pas d'ascenseur. Les logements sur cour sont délaissés ou traités par la SIM comme du logement social, avec des loyers à bas prix financés par des locataires bénéficiant d'aides publiques. Comme parallèlement certains appartements restent occupés par les « marins » précédemment évoqués, notamment ceux de la communauté italienne, ou par leurs descendants, on trouve là une logique d'engendrement d'une mixité sociale de peuplement comparable à celle que décrivaient J.-C. Chamboredon et M. Lemaire [1970] pour les grands ensembles à la fin des années 1960 : avec effets de socialisation et de conflit induits par les situations de proximité spatiale entre individus dont la distance sociale est préconstruite par le jeu des divers modes d'accès au logement.

---

7. Ce travail minutieux a pu être réalisé avec quelque certitude du fait de la précision des patronymes enregistrés sur les baux mais il sous-estime nécessairement le phénomène du fait des alliances conduisant à l'usage fréquent du seul nom de leur conjoint par les femmes.

Qu'en est-il de la coexistence, au présent, des acteurs de ces différents parcours de mobilité ascendante qui amènent à résider rue de la République ? Comment s'accommode-t-elle d'un discours sur le déclin de la rue ? À y regarder de près, c'est elle qui conduit à l'adoption de ce discours du déclassement de l'espace et de ses résidents. Cela tient d'une part au décalage temporel entre des mouvements parallèles et comparables de promotion sociale qui sont scandés en générations, et d'autre part à l'existence d'un double parc résidentiel, faisant voisiner dans les mêmes immeubles logements prestigieux et logements exigus, sombres, selon la hauteur et l'orientation (surtout dans le cas d'immeubles dont l'arrière s'appuie sur une colline). Les relations de voisinage sont, dès lors, vécues sur un mode de tension sociale prenant parfois le masque de tensions racistes entre communautés nationales d'origine puisqu'elles redoublent les différences sociales. Et le classement sociorésidentiel des uns fait le déclassement des autres. Ainsi les Italiens d'origine comme les réfugiés arméniens arrivés là à l'issue d'un parcours résidentiel qu'ils lisent en termes de classement social accusent les immigrants maghrébins de toutes les nuisances... Cela les conduit parfois jusqu'à envisager sérieusement la possibilité d'un départ vers un autre quartier. C'est à ce moment-là que se « réalise<sup>8</sup> » pour eux, comme une contre-mobilité sociale, la valeur de leur parcours passé vers la rue de la République dont ils pensaient qu'il gageait leur réussite sociale, leur reconnaissance, l'oubli de leur origine étrangère : les loyers qui leur sont proposés ailleurs comme nouveaux entrants sont beaucoup plus élevés que ceux que leur applique la SIM en qualité de locataires anciens et en l'absence de travaux d'entretien du parc. Dès lors, émergent des discours autour des « familles à problèmes », stigmaté projeté par amalgame sur toutes les familles nouvellement installées, qui disqualifient la position occupée, ruinent le sentiment de réussite et incitent au départ, et ce quelles que soient leur histoire et la logique de classement social dont elles sont porteuses.

Tout au plus ces discours prennent-ils place, aujourd'hui que l'on parle du projet Euroméditerranée<sup>9</sup>, dans des raisonnements dénonçant la machination de spéculateurs qui, dans les logements libérés par des départs naturels, installeraient ces familles avec l'intention de chasser les occupants « légitimes », historiques, tout

---

8. Au sens boursier du terme tel qu'on l'emploie à propos des fluctuations de cours des valeurs mobilières, qui ne se traduisent comme enrichissement ou comme appauvrissement que le jour où il y a véritablement enregistrement de la transaction.

9. Au moment de l'enquête de terrain qui fonde ces analyses, à la fin des années 1990, la visibilité de ce projet pour les occupants de la rue de la République est encore limitée au regard de l'ampleur du programme. Mais cela se fait au minimum à travers la presse, les discours et les tracts des politiques, des affiches publicitaires, les panneaux explicatifs apposés sur des chantiers de BTP associés, les actions des comités d'intérêt de quartier, la mobilisation de certaines associations...

en sachant qu'ils n'auront aucun mal ensuite à reloger les nouveaux venus dans du logement social de droit au moment d'une OPAH. Cette thèse du complot permet sans doute de restaurer l'estime de soi sur le mode de la victimisation, et de dépasser le souvenir de leur cruelle condition passée d'immigrés, dans le travail et dans la ville, que leur rappelle le voisinage d'immigrés stigmatisés, fussent-ils d'immigration plus récente.

C'est dans ce contexte que se repose aujourd'hui la question d'une spéculation foncière classique, avec perspective de renouvellement de population exactement comme au temps de Mirès et des Pereire, avec la même multiplicité d'acteurs impliqués (privés, publics, administratifs, politiques, locaux, nationaux...). En tout cas, en première analyse, quand on reste aveugle aux parcours de promotion de second ordre dont ce cadre bâti permet l'expression. La dynamique urbaine dans la rue de la République apparaît, en fait, comme marquée par la succession de générations caractérisées chacune par une certaine homogénéité (les « marins », les « Italiens » de naissance ou d'origine, les Maghrébins du commerce...), qui héritent d'un cadre résidentiel dont le prestige n'est que partiellement inscrit dans les caractéristiques du bâti mais dérive aussi des usages qu'en ont faits les résidents précédents. Analyser ces formes d'investissement dans l'espace de résidence en considérant, pour les vagues de peuplement successives, comment « le mort saisit le vif » semble plus adéquat que la perspective du seul déterminisme physique du cadre architectural ou que les comparaisons intertemporelles entre états statistiques des caractéristiques sociales des occupants de la rue de la République. Sans quoi on conclut inmanquablement au seul déclassement des lieux.

### **L'Indicateur marseillais, une source nominative et ses usages limités**

*Anne-Marie Arborio*

*L'Indicateur marseillais* est tout simplement un annuaire, c'est-à-dire un regroupement de listes ordonnées de personnes, chaque nom étant suivi d'indications, la profession lorsque le classement se fait par lieu de résidence (commune ou rue), le domicile lorsque la profession est au principe du classement. L'ouvrage est très officiellement déclaré « annuaire du département des Bouches-du-Rhône » en 1881, reconnu comme ouvrage d'intérêt public et d'utilité générale<sup>10</sup>. Pour prétendre en faire une source pour la recherche<sup>11</sup>, comme cela a été fait ici dans diverses contributions, il est nécessaire de réfléchir aux conditions de son élaboration pour s'interroger sur sa pertinence et sa fiabilité. En plus d'un triple répertoire des

10. La collection complète des *Indicateurs marseillais* parus entre 1850 à 1979 est disponible aux archives municipales de Marseille.

11. *L'Indicateur marseillais* est régulièrement exploité comme source par les historiens, par exemple pour une sous-population définie par sa profession [Knibiehler, 1994-1995].

habitants et des institutions (par ordre alphabétique, par professions et par rues<sup>12</sup>), il contient un certain nombre d'informations pratiques : un répertoire des rues de Marseille avec, certaines années, la liste des nouvelles rues, bien utile à un moment de grandes transformations urbaines, des plans de la ville par quartiers, un répertoire de différentes administrations avec les noms de ceux qui y occupent des fonctions importantes, des institutions liées au commerce (chambre de commerce, école supérieure de commerce...), une liste des membres de sociétés savantes et artistiques, de sociétés philanthropiques, d'institutions de bienfaisance, de journaux...

Ce regroupement d'informations se justifie par le projet initial du fondateur de l'*Indicateur marseillais* et le public visé par son fondateur, Pierre Blanc, « facteur du commerce », qui veut éditer un *Guide du commerce* – sous-titre de l'*Indicateur* à sa première parution en 1842 –, comme il en existe d'autres, par exemple le guide *Cicérone*, les deux publications fusionnant d'ailleurs en une seule, le *Nouvel Indicateur marseillais*, dès 1850. On comprend ainsi que l'*Indicateur marseillais* ne constitue pas un répertoire exhaustif des habitants de Marseille. Il n'est pas non plus un guide restreint à une élite sociale comme le sont le *Who's Who* ou le *Bottin mondain*, éventuellement réduite à une dimension locale, comme c'est le cas pour le *Tout-Lyon* [Graffmeyer, 1992] ou, pour la ville qui nous intéresse, le *Tout-Marseille*. La population répertoriée par l'*Indicateur marseillais* se situe à une échelle intermédiaire. Conformément au projet de son fondateur, cet annuaire privilégie les commerces et les administrations auxquels il offre une forme de visibilité.

Sans être assimilable à un annuaire de la bourgeoisie, l'*Indicateur marseillais* semble le lieu d'inscription d'une certaine notabilité. Cela apparaît dans le souci, les premières années, de séparer des « corps de métier » certaines professions : « Messieurs les négociants, commerçants, courtiers du commerce, banquiers, avocats, avoués, notaires, docteurs en médecine et de tous les employés de toutes les administrations et propriétaires. » Cela apparaît aussi lors de certaines éditions, comme celle de 1867, dans la constitution de listes spécifiques de « notables commerçants inscrits au tribunal de commerce ». Ou bien encore à travers le souci également de signaler les distinctions honorifiques. Constitué à partir du fichier d'adresses de ses rédacteurs (Pierre Blanc dispose d'un bureau de distribution et d'affichage qui lui permet d'être au courant des changements dans ce domaine), complété par des recherches spécifiques, l'*Indicateur marseillais* ne dépend pas de la seule volonté de tel ou tel à se déclarer. Les pages d'introduction invitent cependant les lecteurs à signaler toute information utile ou modification à apporter.

La visibilité des commerces assurée par l'inscription dans l'*Indicateur marseillais* est, pour certains, renforcée par des encadrés publicitaires figurant dans la liste par professions ou dans les pages de couleur réservées à cet usage<sup>13</sup>. La sélection de la population par les rédacteurs se fait notamment par la visibilité des personnes concernées, qui leur donne accès facilement

12. La rue Impériale a été inaugurée en 1864 mais la construction des immeubles est alors loin d'être achevée. La rue n'apparaît dans le répertoire des rues de Marseille qu'en 1866 (les dates données ici sont celles de l'édition, les faits concernés datent au plus tard du dernier trimestre de l'année précédente, soit ici l'année 1865), mais quelques habitants sont mentionnés pour les numéros 1 et 2 dans la liste générale des habitants par numéros de maisons dans chaque rue dès l'édition de 1865.

13. On peut supposer que ces encarts sont payants et constituent une source de financement de l'*Indicateur marseillais*, en plus de la souscription et de la vente dont il est l'objet.

à leurs coordonnées. Les activités clandestines comme la prostitution ne sont évidemment pas enregistrées, même pour leur « couverture » que constitue parfois l'activité de « garni » pour les maisons de rendez-vous [Arborio, chapitre 11, dans ce volume]. Certaines catégories comme celles d'employés ne sont pas représentées parmi les rubriques proposées mais il arrive que des employés soient présents dans la liste des habitants par ordre alphabétique, ou bien dans la liste des habitants par rue où, par exemple, les concierges de la rue de la République et d'autres employés de la Société immobilière marseillaise sont mentionnés. La visibilité recherchée semble bien, concernant les listes par professions, tenir à l'intérêt porté par une clientèle large plutôt qu'à l'affichage d'un statut : ainsi, concernant les médecins, par recouplement avec une autre source nominative (un annuaire à destination des professionnels, le *Guide Rosenwald*), on s'aperçoit que les médecins des compagnies maritimes, à la clientèle captive, ne sont pas répertoriés dans l'*Indicateur marseillais*<sup>14</sup>. Seuls le sont ceux qui disposent d'un cabinet de consultation dont ils affichent le lieu et les horaires à la suite de leur nom. Pour chacune des professions concernées, on n'a donc aucune certitude quant à l'exhaustivité de la liste : certaines listes sont tirées de listes officielles (par exemple pour les médecins, dans l'édition de 1883, une note précise l'origine des informations : « Liste officielle dressée par la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée par l'*Indicateur marseillais* suivant le désir exprimé par l'assemblée départementale, séance du 4 septembre 1882<sup>15</sup> »), d'autres ne dépendent que de la visibilité de leurs membres auprès des rédacteurs de l'*Indicateur marseillais* et du souci de ces derniers de procéder aux modifications nécessaires toutes les années.

Si la population présente dans l'*Indicateur marseillais* n'est pas une bonne représentation de l'ensemble de la population active en termes de professions, elle ne l'est pas non plus sous un autre critère. Dans le classement par professions, certaines professions « féminines » ne sont pas retenues, surtout lorsqu'elles se situent au plus bas de la hiérarchie sociale, comme les domestiques. Les lingères apparaissent dans la « liste des corps de métier » mais pas dans la « liste des principales professions ». Dans la liste des adresses où figurent les habitants par ordre alphabétique, tous les membres d'un même ménage ne figurent pas. En général, seul l'homme est inscrit, la femme n'apparaissant que si elle a une profession intéressant le guide (les sages-femmes par exemple) ou bien si elle est seule (figurent ainsi un certain nombre de veuves).

On peut avoir une idée de la population recouverte par l'*Indicateur marseillais* en comparant les listes par rues et par numéros avec les listes nominatives du recensement, lesquelles ont été, pour certaines, sujettes à des incertitudes, voire des falsifications [Roncayolo, 1996, p. 124]. C'est ce qui a été fait pour les professions de santé, avec le souci de contrôler la source mais aussi d'obtenir des informations supplémentaires sur les professionnels repérés [Arborio, chapitre 7, dans ce volume]. Ces compléments n'ont pu être apportés pour tous. C'est bien sûr le cas des individus n'ayant exercé dans la rue de la République que sur une brève période entre deux recensements. C'est aussi le cas de quelques professionnels qui, d'après les dates des éditions de l'*Indicateur marseillais* où ils figuraient, auraient dû être

14. Par exemple dans l'édition de 1896, le *Guide Rosenwald* fait état de 74 médecins et de 18 officiers de santé affectés aux compagnies maritimes.

15. Il faut dire que, depuis l'édition de 1878, les médecins ont été confondus avec les officiers de santé dans une catégorie unique, ce qui a pu susciter des plaintes et aboutir à cette solution dans un contexte de débats autour de la réglementation de la profession médicale.